

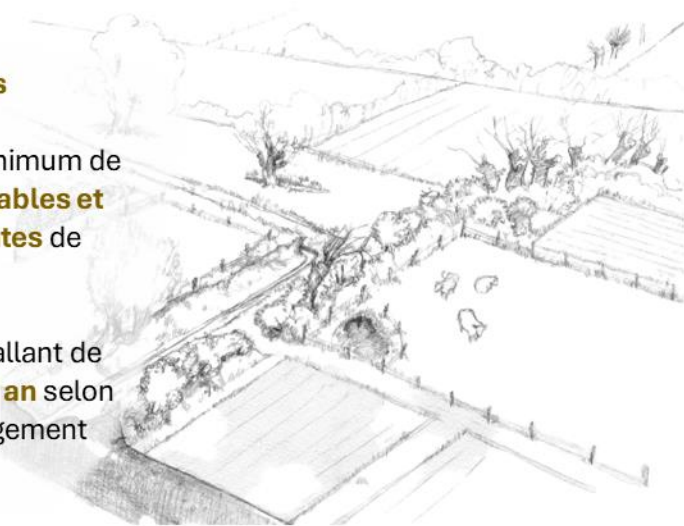
# LA MESURE

## AGRO-ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE ●

### CLIMAT BIEN-ÊTRE ANIMAL AUTONOMIE FOURRAGÈRE ELEVAGE D'HERBIVORES

Je m'implique pour le **climat** à l'échelle de mon exploitation

- ✓ Un contrat de **5 ans**
- ✓ Un engagement minimum de **90% des terres arables et prairies permanentes** de mon exploitation
- ✓ Une rémunération allant de **121 à 233 € / ha / an** selon mon niveau d'engagement



#### **CAN 2 : Nièvre**

**Contact :** Benoît GIROUD

**Téléphone :** 03 86 93 40 64

**Mail :** benoit.giroud@nievre.chambagri.fr



# COMMENT

## savoir si mon exploitation est éligible ?

Je détiens des herbivores

Je détiens au moins une parcelle dans le territoire

CAN 2 : Nièvre

ET

Oui

Oui

➤ Dès la première année d'engagement, mon **chargement annuel moyen** à l'échelle des surfaces fourragères est inférieur ou égal à :

1,2  
UGB/ha/an

1,2  
UGB/ha/an

1,2  
UGB/ha/an

A l'échelle de mon exploitation, je détiens, à partir de ma 3<sup>e</sup> année d'engagement :

- un minimum de surface en **herbe** de :
- Un maximum de surface de **maïs ensilage** de :

40 %

50 %

60 %

10 %

5 %

0 %

➤ Et dès la première année, un minimum de **prairies permanentes** de :

- %

20 %

20 %

Oui

Oui

Oui

Je suis éligible au **niveau 1**

Je suis éligible au **niveau 2**

Je suis éligible au **niveau 3**

# QUELS

## sont mes engagements ?

Niveau 1

Niveau 2

Niveau 3

### ① Je respecte les **limites d'utilisation de produits phytosanitaires**

Aucun traitement phytosanitaire (hors localisé) sur au moins 90% de mes prairies permanentes

Aucun traitement phytosanitaire (hors localisé) sur au moins 90% de mes prairies permanentes et sur au moins 90% de mes prairies temporaires

- Je réalise un bilan IFT chaque année, dont trois années avec un accompagnement
- Je ne dépasse pas l'IFT herbicide de référence de l'année
- Je respecte l'IFT hors-herbicide de référence de l'année

} A partir de la 2<sup>ème</sup> année d'engagement

### ② Je respecte les **limites en termes d'achat de concentrés**

- 800 kg/UGB bovin ou équin
- 1000 kg/UGB ovin
- 1600 kg/UGB caprin

### ③ Je respecte les **limites en termes de fertilisation**

J'établis un bilan prévisionnel de fertilisation et respecte l'équilibre de fertilisation azotée sur au moins 90% de mes terres arables et prairies

Et je limite les apports de fertilisants azotés minéraux à 50 kg / ha / an sur 90% de mes prairies permanentes et temporaires



Rémunération de **121€** /ha/an



Rémunération de **177€** /ha/an



Rémunération de **233€** /ha/an

### ④ Je m'engage à suivre une formation dans **les deux premières années** d'engagement

# COMMENT

## m'engager dans cette mesure ? ●

- ① Je contacte l'opérateur MAEC de mon territoire et je prends rendez-vous pour réaliser un diagnostic de mon exploitation.
- ② Je choisis le niveau de la mesure qui correspond à mon exploitation et à mes objectifs.
- ③ Je fais ma **déclaration PAC avant le 15 mai** et stipule mon engagement dans la mesure, avec le code :
  - BF\_CAN2\_HBV1 pour le niveau 1
  - BF\_CAN2\_HBV2 pour le niveau 2
  - BF\_CAN2\_HBV3 pour le niveau 3



BRESSE DU JURA

  
MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE  
Élaboré  
Évalué  
Financé

  
PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ  
Élaboré  
Évalué  
Financé

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

